



Défense des personnels précaires CUI, EVS, AED, AVS : Aucun collègue ne doit se retrouver à la rue !

Compte-rendu de l'audience en préfecture de région (Paris) du 22 juin 2011
par l'intersyndicale CGT-Educ'Action, SE-UNSA, Snudi FO, SUD Education

Mercredi 22 juin 2011, une délégation d'EVS /AED accompagnée de représentants syndicaux de la CGT-Educ'Action, du SE-UNSA, du Snudi-FO, de Sud Education des académies de Paris, Créteil et Versailles a été reçue par Mme Villiers, chef de cabinet du Préfet de la Région Ile de France.

Les représentants syndicaux ont rappelé le constat accablant de la situation de nos collègues CUI, EVS, AED, AVS et ont rappelé les revendications :

- Renouvellement de tous les contrats et réemploi de ces personnels sur leurs postes
- Paiement intégral des personnels pour les mois de juillet et août 2011
- Ouverture de négociations pour la création d'emplois pérennes et statutaires dans le cadre de la Fonction Publique

A ces demandes précises exprimées avec force par les témoignages des collègues directement concernées présentes dans la délégation et soutenues par les organisations syndicales enseignantes, Mme la chef du Préfet de Région a répondu :

- o Le Préfet de Région gère les ressources dans le cadre de l'enveloppe prévue par la Loi de Finances.
- o Les emplois aidés (présents dans l'Education Nationale ou autres) sont financés par des crédits alloués semestriellement. Soient **18079 CUI** embauchés en Ile de France pour le 1^{er} semestre 2011. En mai 2011, 95% de cette enveloppe était déjà consommée. Ainsi, pour tenir l'objectif d'ici la fin du mois de juin, le Préfet de Région a reporté les renouvellements de CUI en juillet 2011.
- o Pour l'Education Nationale, le nombre d'emplois aidés budgétés pour le 1^{er} semestre 2011 était de **6981** contrats pour les académies de Paris, Créteil et Versailles. Or, au 30 avril, **8658** personnels se trouvaient en contrats aidés (CUI, CAE...)
- o Le Ministère de l'Education Nationale a donc donné comme directives aux Rectorats de tenir l'objectif des 6981 contrats aidés. En conséquence, le renouvellement des CUI qui devaient arriver à échéance entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2011 ne se fera pas, excepté pour les personnels affectés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap dans les écoles.

Voici donc les prévisions de recrutements et renouvellements des contrats aidés pour le 2nd semestre 2011 (chiffres donnés par la Préfecture d'Ile de France) :

	Personnels en contrats aidés au 1 ^{er} semestre 2011	Prévisions de recrutements/renouvellements des contrats pour le 2 nd semestre 2011	Différentiel
Académie de Paris	358	240	<u>118</u>
Académie de Créteil	1588	1280	<u>308</u>
Académie de Versailles	2165	1756	<u>409</u>
Total	4111	3276	<u>835</u>

Face à ces constats, les membres de la délégation réaffirment leurs craintes :

- Les chiffres annoncés ne distinguent pas les recrutements des renouvellements de contrats : il est évident que les besoins sont et seront supérieurs aux différentiels constatés !
- Aucune garantie quant au renouvellement de TOUS les contrats !
- Aucune garantie quant au maintien des collègues sur leurs postes, en cas de renouvellement de contrat !
- Les personnes renouvelées se verraient proposer des contrats de 20 heures par semaine (contre 26 heures actuellement) = diminution des salaires !

Les collègues concernés et organisations syndicales signataires ne peuvent se satisfaire de ces réponses et maintiennent les revendications :

- **Renouvellement de tous les contrats et réemploi de ces personnels sur leurs postes**
- **Paiement intégral des personnels pour les mois de juillet et août 2011**
- **Ouverture de négociations pour la création d'emplois pérennes et statutaires dans le cadre de la Fonction Publique**

La mobilisation doit continuer !

**Comme le préfet de région est décisionnaire,
Les organisations syndicales appellent les AE, les
EVS, les enseignants des 3 départements à se
rassembler avec les académies de Paris et de
Versailles devant la Préfecture de région :**

Le jeudi 30 juin 2011 à 17h.

5 rue Leblanc (Paris 11^{ème})

Métro Balard

URGENCE AED :

Les Assistants d'Education relèvent d'un contrat de droit public dépendant exclusivement du Rectorat. La situation est très inquiétante pour ces personnels, également précaires. Sur fond de suppression massive d'emplois, les postes d'AED présents dans les écoles du 1^{er} degré se verraient « transférer » dans les établissements du 2nd degré. Pour certains, le contrat ne serait pas renouvelé.

Les organisations syndicales signataires décident de demander au plus vite des audiences auprès des Recteurs des Académies de Paris, Créteil et Versailles pour exiger :

- **la création de postes nécessaires**
- **le maintien de tous les postes existants et de tous les personnels sur ces postes**